

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE : DES BONIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CREAT

Rouyn-Noranda, le 11 avril 2016 – Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a commenté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en déposant un mémoire à la MRC de Témiscamingue le 31 mars dernier.

Dans son mémoire, le CREAT félicite la MRC de Témiscamingue puisqu'elle se fixe un objectif ambitieux de quantité de déchets à atteindre par habitant. Alors que cette MRC prend en charge une grande partie des services en gestion des matières résiduelles, elle obtient des résultats très avancés. Par exemple, elle met de l'avant des moyens pour une meilleure prise en charge des résidus générés par les ICI. De plus, les Relais d'écocentres locaux présents sur le territoire de la MRC offrent des points d'apport volontaire de proximité. Elle fait preuve d'initiative notamment grâce à la mise en place de la première plateforme municipale de compostage dans la région. Enfin, la MRC s'attaque particulièrement aux cas des matières problématiques, telles les plastiques agricoles d'ensilage, les bardeaux d'asphalte et le bois transformé.

Toutefois, le CREAT note que les mesures du plan d'action sont peu détaillées. Pour en faciliter le suivi en continu, des cibles à atteindre ainsi que des indicateurs seront à préciser dans la version finale du PGMR. « La réduction à la source, le R le plus important et à prioriser selon la hiérarchie des 3RV, devrait faire l'objet d'un plus grand nombre de mesures structurantes et porteuses. Par exemple, une indexation de la taxation municipale sur tout le territoire de la MRC de Témiscamingue, pourrait s'orienter vers le principe pollueur-payeur ou bien, vers des récompenses aux bons usagers, comme envisagé par les municipalités du canton de Potton et de Beaconsfield », souligne Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT.

La gestion des matières résiduelles étant un enjeu impliquant tous les citoyens, le message doit être répété en continu et adapté aux différents types de générateurs et de matières. Le CREAT est heureux de constater que plusieurs mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont prévues par la MRC, soit 13 au total. Même si les activités envisagées représentent de très bonnes pistes, le CREAT invite la MRC à s'assurer qu'il y ait un budget attribué à chacune de ces mesures et qu'il soit suffisant. Par exemple, il existe déjà plusieurs guides et trousseaux pédagogiques ainsi que des outils de communication originaux, diversifiés et bien élaborés sur la saine GMR. Le CREAT recommande à la MRC de limiter les dépenses d'élaboration d'outils et de formations lorsque certains sont déjà disponibles et facilement adaptables.

À ce jour, toutes les MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont maintenant réalisé les étapes de révision et de consultation publique concernant leur PGMR. Le CREAT suivra de près la suite du processus afin d'évaluer si

les préoccupations et les recommandations soulevées par des citoyens ou des groupes environnementaux seront inclus dans les versions finales des PGMR de la région.

Consultez le mémoire du CREAT en suivant ce [lien](#).

À propos du CREAT

Reconnu officiellement comme l'interlocuteur régional privilégié du gouvernement en matière d'environnement, le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région l'Abitibi-Témiscamingue afin de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable.

- 30 -

Pour information : Clémentine Cornille, directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
819 762-5770 / info@creat08.ca / www.creat08.ca